

**NOTE DE SERVICE N° 018-~~37~~/MEFB/DGD/DU 11 FEV 2026**

Objet : Harmonisation de la Communication relative à la certification ISO 9001
au sein de la Direction Générale des Douanes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Qualité de notre Institution, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Direction Générale des Douanes (DGD) est désormais titulaire **d'une certification globale ISO 9001 version 2015**, obtenue le **25 juillet 2025**.

Cette certification délivrée par l'organisme certificateur Marocain **CERTI-TRUST**, couvre l'ensemble des missions de la DGD et se substitue, de fait, aux certifications ISO 9001 antérieurement détenues à titre individuel par certains services.

En conséquence, toute communication interne ou externe (supports institutionnels, correspondances, rapports, affichages, supports numériques, réseaux sociaux, etc.) faisant référence aux anciennes certifications ISO 9001 sectorielles est formellement proscrite à compter de la date de signature de la présente note.

La seule certification ISO 9001 désormais reconnue et autorisée à la communication est la certification globale ISO 9001 version 2015 de la Direction Générale des Douanes.

À cet effet, j'invite l'Inspecteur Général, les Directeurs Centraux, les Directeurs Régionaux et les Commandants d'Unités à se rapprocher de la Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé afin de disposer des logos officiels de communication relatifs à la certification ISO 9001 version 2015 de la DGD.



Le Directeur Général

Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National